

Mémoire présenté dans le cadre du
projet d'agrandissement du Parc
national du Mont Orford

Gabriel Viens

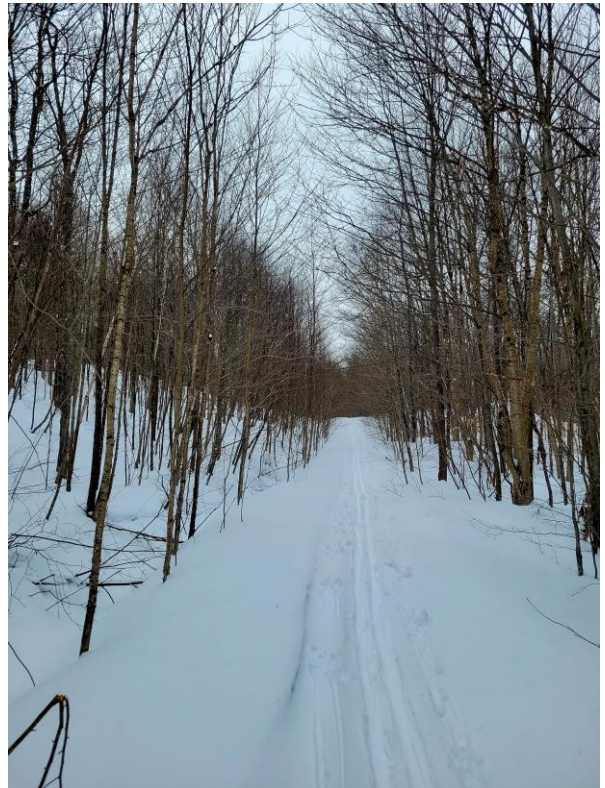
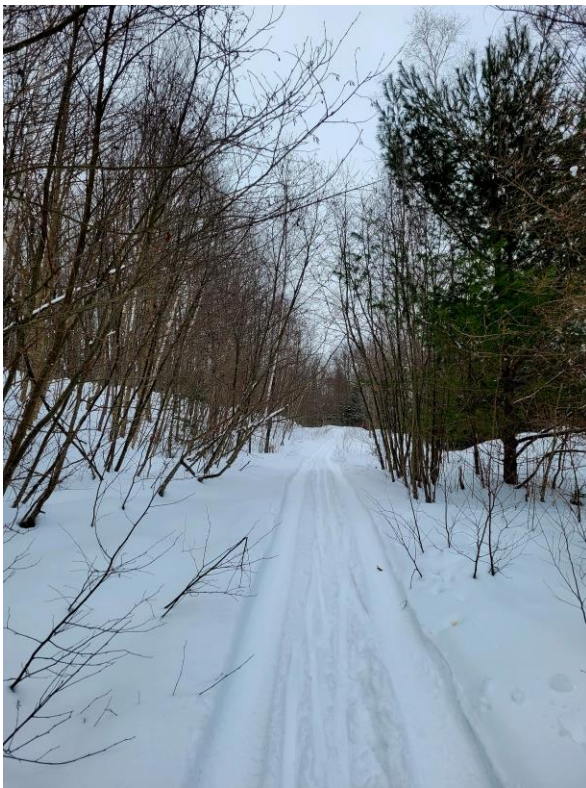
Mars 2023

1. Contexte

J'écris ce mémoire à titre personnel. Je tiens à faire profiter la Commission de ma connaissance du secteur des Cascades. Je fréquente ce secteur depuis plusieurs années. Mes principales préoccupations concernent le chemin d'accès proposé depuis l'entrée #3 jusqu'à un stationnement construit à l'extrémité de ce chemin.

2. Enjeu

J'ai plusieurs réserves quant à la construction d'une route depuis l'entrée #3 ainsi que de l'aménagement d'un stationnement situé 1,3 km plus loin. Il existe effectivement une empreinte déboisée à cet endroit. Or, cette empreinte est peu large (entre deux et quatre mètres) et la construction d'une route affecterait sans conteste le milieu naturel (notamment par la coupe d'arbres).



Photos 1 et 2. L'actuel chemin forestier depuis l'entrée #3 vers le stationnement projeté. La largeur de ce chemin est de quelques mètres et l'aménagement d'une route aurait un impact certain sur la végétation.

Photos : Gabriel Viens, mars 2023



Photo 3. Le chemin forestier.

Photo : Gabriel Viens, octobre 2021

Cette route passerait également à une vingtaine de mètres de la gorge du ruisseau Ély. Le dénivelé est important à cet endroit. La construction de la route ainsi que l'installation potentielle d'une glissière de sécurité viendraient dénaturer cet espace, qui constitue à mon avis un des attraits de l'agrandissement. Il y a également la possibilité que des visiteurs s'arrêtent et se stationnent en bordure de route pour accéder facilement à ce lieu, créant ainsi des enjeux pour les usagers de la route.



Photo 4. L'actuel chemin forestier passe à quelques mètres de la gorge du ruisseau Ély. Le dénivelé entre le chemin et le ruisseau est important à cet endroit.

Photo : Gabriel Viens, mars 2023

Il est également projeté d'aménager un stationnement d'une centaine de places à l'extrémité de cette route. Il existe effectivement une petite emprise déboisée d'environ 1300 m² à cet endroit. Cela me semble nettement insuffisant pour un stationnement de 100 places.

3. Propositions

- (1) Au lieu de construire une route, je propose d'utiliser l'empreinte déboisée existante pour construire un sentier multifonctionnel. Ce type de sentier est beaucoup moins large qu'une route. Dans la section entre le chemin Bombardier et la gorge du ruisseau Ély, le sentier pourrait accueillir la piste cyclable proposée, ce qui éviterait de déboiser une autre emprise une centaine de mètres plus au sud.
- (2) Au lieu du stationnement, je propose d'aménager dans la clairière au bout du chemin un refuge avec quelques sites de camping. Ce type d'aménagement aurait peu d'impact sur le milieu puisqu'il s'agit d'un espace déjà déboisé.
- (3) Le secteur entre le lac Brais et le lac La Rouche demeure un secteur d'intérêt, surtout pour la randonnée. Il ne faudrait pas que l'élimination du stationnement affecte l'aménagement de sentiers à cet endroit. Pour compenser la perte de ces espaces de stationnement, je propose qu'un stationnement soit aménagé dans la portion la plus au sud de l'ancienne carrière. Tout bien considéré, si un stationnement est aménagé à cet endroit, il est situé à environ 1,5 km du stationnement projeté à l'extrémité de la route de l'entrée #3. Si une partie de cette distance se fait sur une piste multifonctionnelle, le temps de marche est moindre. Les randonneurs pourraient également se rendre à la clairière à vélo, ou encore débiter leur randonnée à partir du stationnement de la falaise La Rouche.

4. Conclusion

Si je devais résumer mon point de vue concernant la route et le stationnement de l'entrée #3, je dirais que le jeu n'en vaut pas la chandelle. Ces aménagements auraient des impacts sur le milieu naturel, impacts qui me paraissent plus importants que les réels bénéfices de ce stationnement, d'autant plus qu'il existe des alternatives ayant moins de répercussions sur l'écosystème forestier.

Gabriel Viens, 26 mars 2023